

Rapport de présentation

VOLUME 8
ANALYSE FONCIÈRE
GONNEVILLE-LA-MALLET



Article L151-9 du Code de l'urbanisme

DÉLIMITATION DES ZONES URBAINES, À URBANISER, AGRICOLES ET NATURELLES

Zones urbaines mixtes (UA / UB / UC / UD / UE) Zones urbaines d'activités économiques (UY)

MOBILISATION FONCIÈRE

HABITAT

2014	2021	2024	2035
2,4 ha consommés en extension	- consommé en extension	3,7 ha projetés en extension	
45 logements réalisés	3 logements réalisés		

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

2014	2021	2024	2035
1,5 ha consommé en extension	- consommé en extension	2,7 ha projetés en extension	

ÉQUIPEMENT

2014	2021	2024	2035
1,0 ha consommé en extension	- consommé en extension	- projeté en extension	

OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LA PÉRIODE 2014 / 2020

Habitat	Activité économique	Équipement
Densification	Densification	Densification
Extension	Extension	Extension

OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LA PÉRIODE 2021 / 2024

Habitat	Activité économique	Équipement
Densification	Densification	Densification
Extension	Extension	Extension

OPÉRATIONS PROJÉTÉES SUR LA PÉRIODE 2025 / 2035

Habitat	Activité économique	Équipement
Extension	Extension	Extension

POTENTIELS DE DENSIFICATION

55 potentiels
7 inconstructibles*
11 constructibles sous condition**
37 sans contrainte***

* sont identifiés comme « inconstructibles » (polygones blancs) les potentiels situés dans les périmètres couverts par les dispositions réglementaires suivantes : écartement (E), largeur (L), orientation de raccordement au réseau collectif (R), bande d'inconstructibilité (BI), DAP (DAP), par et jardin remarquable (PJ), ensemble cohérent (EC), implantation agricole (IA), secteurs de risques d'inondation (I), EF / PPR20 ans et les zones potentiellement inondables (ZPI) ;
** sont identifiés comme « constructibles sous conditions » (polygones orange) les potentiels situés dans les zones humides et les secteurs de risques d'inondation à une constructibilité sous condition (PPR, cavité souterraine) ;
*** les potentiels identifiés comme « sans contrainte » (polygones rouges) restent soumis au règlement et aux autres dispositifs du PLUI. Leur constructibilité ne peut être garantie avec certitude.

RÉPARTITION DES POTENTIELS À DESTINATION RÉSIDENTIELLE

1	37	5
Friche	Parcelle libre	Division simple
		Division complexe

43 potentiels	5 potentiels
44 à 64 logements estimés	1,2 ha de potentiel économique